# DOSSIER DE CANDIDATURE BACHELOR

COORDONNÉES PERSONNELLES

BACHELOR TOURISME ÉVÉNEMENTIEL\*

BACHELOR COMMUNICATION DIGITALE ET WEB MARKETING \*

\* Titre RNCP reconnu par l'Etat. Titre certifié de niveau 6, code
NSF 312p Chargé de Marketing et Promotion, n° de fiche
RNCP 34581

COORDONNÉES PERSONNEI	LLES	
VOTRE ETAT CIVIL Nom :		
Prénom :		
Adresse personnelle :		
Code postal :	Ville :	
Téléphone :	Portable :	
Date et lieu de naissance :		
Email:		
N° de Sécurité Sociale:		
Téléphone :		
Portable de la mère :		
Profession du père :		Portable
du père :		
VOTRE SITUATION ACTUELLE		
☐ Scolarisé(e)	Etes-vous étudiant en situation de handicap ? Oui $\square$	Non □
☐ Salarié(e)		
☐ A la recherche d'un emploi		
□ Autre:		







CURSUS			
Etudes en cours :			
LANGUES ET COMPETENCES LV1Niveau scolaire □	Moyen □	Usage professionnel □	Bilingue 🗖
LV2Niveau scolaire □	Moyen □	Usage professionnel □	Bilingue 🗖
<ul> <li>Certificat éventuel (TOEFL, TOEIC):</li> <li>Séjours à l'étranger: Pays</li> </ul>			
MOTIVATION			
Justifiez votre choix d'orientation :			
Dans quel secteur d'activité souhaitez-vous	ravailler?		
'			
Quale cont voe projete de corrière à meuro	long torms	2	
Quels sont vos projets de carrière à moyen -	iong terme		

.....

# **EXPERIENCES** Détaillez vos deux expériences professionnelles les plus significatives vécues, soit au travers d'un emploi, d'un stage, d'un job de vacances. Que retenez-vous ? Que vous ont-elles apporté? **AUTRES ACTIVITES** Quelles activités extra-scolaires pratiquez-vous ? (culturelles, associatives humanitaires...) **COMMUNICATION** Classez par ordre d'importance vos sources d'informations sur la formation : □ Journée portes ouvertes : le .....

□ Publicité (presse, affichage, radio...):

■ Bouche à oreille : .....

OBSERVATIONS DE LA DIRECTION PÉDAGOGIQUE			
Admis 🗖	Non admis 🗖	Date :	

A réception de votre dossier de candidature, nous vous contacterons pour vous proposer un rendez-vous d'admission

#### **COUT DE LA FORMATION**

5300€ si la formation est suivie en initial.

Pour toute information relative à un suivi de la formation en alternance (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation), contacter M. MAURY : c.maury@peguy.org

#### RÉGLEMENT FINANCIER

ARTICLE 1. INSCR IPTI ON - RE INSCRIPTION

#### a) Les frais de dossier

Ils doivent être réglés au retour du dossier de demande d'inscription et restent acquis par l'établissement quelle que soit la réponse donnée. Les frais de dossier sont de 75 euros. Ils ne sont payés qu'une seule fois.

#### b) Acompte

C'est la somme versée au moment de l'inscription et sans laquelle l'inscription ne peut être validée. Le lycée restitue cet acompte :

- > En cas d'échec à l'examen qui empêcherait l'élève d'accéder à la classe supérieure.
- En cas de désistement sur demande écrite, avant le 30 juillet de l'année en cours, cachet de la poste faisant foi. En cas de désistement après le 30 juillet de l'année en cours, l'acompte reste acquis à l'Etablissement sauf cas de force majeure

Son montant est de 300 euros. L'acompte versé au moment de l'inscription sera déduit de la facture annuelle.

## Penser à noter le nom et le prénom du candidat au dos des chèques.

#### ARTICLE 2. LES FRAIS DE SC OLARITE

Le montant annuel de la contribution est payable à réception de la facture. Le coût de la scolarité diminué de l'acompte versé au moment de l'inscription, soit 5000 euros – cinq mille euros- peut se faire :

- Par prélèvement automatique en 10 fois, de septembre à juin le 10 de chaque mois;
- Par chèque en 4 fois en septembre, décembre, mars, et juin

Pour les règlements par prélèvement, le mandat de prélèvement SEPA doit être rempli et retourné accompagné d'un RIB. Le prélèvement reste le mode de règlement privilégié par l'établissement.

Pour les règlements par chèque, les chèques sont à établir à l'ordre de l'ESCPA. En cas de rejet de prélèvement ou de chèque pour solde insuffisant sur le compte une pénalité de 17,5 euros pourra être appliquée. Les absences ne peuvent faire l'objet d'un remboursement des frais de scolarité, sauf cas de forcemajeure.

#### ARTICLE 3. DEMISS ION

En cas de démission après la date de rentrée et jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier les frais de scolarité seront remboursés au «prorata» de la scolarité effectuée à **réception de la lettre de démission** : tout mois commencé est dû. Merci de noter qu'aucun remboursement ne sera effectué en cas de démission après le 1<sup>er</sup> janvier.

#### ARTICLE 4. LES FRAIS AN NEXES POURL'ANNEE

Sont fournis aux étudiants, couverts par la contribution annuelle, les photocopies ou polycopiés donnés par les enseignants, le fonctionnement du CDI

#### ARTICLE 5. IMPAY E S

En cas d'impayés, l'établissement prendra contact avec le responsable payeur. Au besoin, une lettre de rappel sera adressée, éventuellement suivie d'une mise en demeure. Le chef d'établissement se réserve alors le droit de ne pas réinscrire le candidat l'année scolaire suivante. Et de faire recouvrer les sommes dues par tout moyen légal.

#### ARTICLE 6. DETERI ORATI ON VOLONTA IRE DE MATERIEL PAR UN ETUD IANT

Elle pourra donner lieu à remboursement par le responsable payeur, sans que ce remboursement ne se substitue à d'éventuelles sanctions.

#### ARTICLE 7. TAXE D' APPR ENTISSAGE

Les familles, qui par leur statut d'employeur ou par leur situation professionnelle, ont une influence sur le versement de la **taxe d'apprentissage** par leur entreprise, peuvent décider de soutenir l'établissement. Cette contribution permet chaque année des investissements importants au service des élèves. Cet effort financier peut permettre l'acquisition de nouveaux matériels ou la participation des élèves les plus démunis à certains projets pédagogiques et éducatifs.

Le présent règlement est conclu pour la durée de la scolarité en Bachelor.

## **ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR**

	Je soussigné(e), Monsieur, Madame	, responsa	ble payeur de
	inscrit(e) en Bachelor.		
•	Certifie avoir pris la pleine connaissance du règlement financier de respecter.	l'ESCPA et	m'engage à le
•	Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et de la charte info site internet	ormatique mis	s en ligne sur le
	A :Le :	_	
	SIGNATURE :		

# **PIECES A JOINDRE**

Vous candidatez dans une de nos formations. Afin de traiter votre demande, veuillez joindre au présent dossier les pièces complémentaires suivantes :

Une photo d'identité
La photocopie du recto et du verso de votre pièce d'identité
Une enveloppe A4 affranchie au tarif en vigueur et non libellée
Une enveloppe petit format affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du responsable
payeur
Les bulletins trimestriels ou semestriels de l'année en cours et des deux années précédentes
L'attestation de réussite au BTS (ou diplôme équivalent)
Un premier chèque d'acompte de 300 euros
Un second chèque de 75 euros pour frais de dossier (frais de traitement administratif et
d'entretien de motivation et d'orientation)

☐ L'autorisation de prélèvement (SEPA) et la copie du RIB si règlement de la scolarité par



prélèvement automatique





### DOCUMENT A RENDRE AVEC LE DOSSIER

# AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Numéro national d'émetteur : 521248

- J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, les prélèvements ordonnés par le bénéficiaire indiqué ci-dessous.
- Les prélèvements s'effectueront le 7 de chaque mois.
- En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur du compte. Je règlerai le différent avec le créancier.

<u>BENEFICIAIRE</u>	CHARLES PEGUY - Lycée et enseignement supérieur  102, rue Sylvabelle  13006 MARSEILLE  TEL 04 91 15 76 40  FAX 04 91 81 43 87  www.charlespeguymarseille.com	
Adresse:		• • • • • • • •
	anque émettrice):	
indications à reprendre sur v <u>N°IBAN</u> :		•••••
		_
	er avec ce document un <b>RIB</b> que vous trouverez dans votre chéquier. compte : une pénalité sera perçue en cas de défaillance.	
Fait à	Le	
	SIGNATURE	

du titulaire du compte